



CANADA

No 29

COMMUNIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NOTRE JOURNALIER AVANT 5:00 P.M.

LE LUNDI 1^{er} MAI 1961.

Projet d'un aménagement marémoteur à Passamaquoddy

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures annonce aujourd'hui que la Commission internationale mixte a communiqué son rapport sur le projet d'un aménagement international marémoteur dans la baie de Passamaquoddy, au Maine et au Nouveau-Brunswick. La Commission a conclu que le coût de l'énergie qui serait produite par la marée seule ou par la marée et d'autres sources auxiliaires ne pourrait rivaliser avec le coût de l'énergie provenant de génératrices à vapeur, et que par conséquent le projet n'est pas réalisable du point de vue économique dans les conditions actuelles. Elle a recommandé toutefois que l'on envisage le projet comme une possibilité lointaine, qui aurait plus de chance d'être mise en oeuvre une fois que seraient entièrement exploitées les autres sources d'énergie à meilleur marché de la région. La Commission a aussi fait observer que les possibilités économiques de l'entreprise pourraient évoluer à l'avenir s'il se produisait des changements en ce qui concerne les coûts et les avantages pris en considération dans la présente étude; peut-être les gouvernements intéressés jugeront-ils à propos d'attribuer à l'aménagement marémoteur certaines valeurs d'ordre public donc la Commission n'aurait pas tenu compte dans l'étude de l'aspect économique.

Dans son étude sur les répercussions de l'entreprise sur les économies du Maine et du